

SOMMAIRE

Une : Droits et Libertés - Orga et Vie syndicale / Compte-rendu du CEF du 24 mai 2022 **p.2** / Le dividende salarié **p.3** / Tract : « De l'explosion des prix vers une explosion des grèves ! » **p.4** /

l'agenda



SFE
le 14 juin 2022



Réunions fédérales à venir

08/06 Conseil national de
l'UFR

09/06 Caoutchouc: CPPNI

09/06 Industrie Pharma :
CPPNI

15/06 CHSIC : Archives

15/06 CHSIC : Réunion

20/06 Officines : CPNEFP

20/06 Officines : CPPNI

21/06 Industrie Pharma :
CPNEIS

21/06 Pétrole : CPPNI

22/06 Pétrole : CPNE

22/06 Plasturgie : CPPNI

22/06 LBM : CPPNI

23/06 Négocier : CMPNI

30/06 Plasturgie : CPNE

04/07 Officines : CPPNI

05/07 CHSIC : Réunion

07/07 CHSIC : Archives

Droits et libertés

Boycott des produits israéliens : un acte légitime.

Dans son ordonnance du 29 avril 2022, n°462982, le Conseil d'État précise :

« que la campagne de boycott des produits israéliens constitue une modalité légitime d'expression d'opinions protestataires, que l'évocation d'une situation de discrimination en Palestine se borne à dresser un constat partagé par plusieurs autorités, que la revendication de la libération de détenus, au travers des campagnes de soutien, n'excède pas les limites de la liberté d'expression, que le soutien à la cause palestinienne n'est ni financier, ni matériel et ne traduit aucun appel au crime, à la violence ou à la commission d'acte terroriste ».

Plus que jamais, la défense du peuple palestinien et la libération des territoires occupés est légitime : boycott de l'État d'Israël en tant qu'occupant et colonisateur. ■

Orga et vie syndicale

Attention à la perte de représentativité, pour non-respect des 7 critères cumulatifs de la Loi de 2008, de plus en plus courante !!!

Pour pouvoir nommer un Délégué Syndical et signer des accords collectifs : résultat des négociations menées entre les syndicats et l'employeur en toute légitimité, le Syndicat doit être représentatif dans l'entreprise. Le syndicat est représentatif s'il réunit les 7 critères cumulés suivants :

- respect des valeurs républicaines,
- indépendance (financière, par exemple),
- transparence financière (respect des obligations comptables, par exemple),
- ancienneté de 2 ans minimum dans le champ professionnel et géographique couvrant le niveau de négociation,
- influence, déterminée principalement par l'activité et l'expérience,
- effectifs d'adhérents et cotisations,
- audience suffisante aux élections professionnelles. ■

Les chiffres

3,6 milliards d'euros, c'est l'augmentation des dépenses des prestations sociales (les pensions d'invalidité, les minima sociaux et les Indemnités Journalières de SS) due au relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite.

2 milliards d'euros, c'est l'excédent des régimes de retraites complémentaires du fait, notamment, d'une masse salariale en progression de près de 10 %, en 2021.

Source : COR.

Actualité fédérale



COMPTE-RENDU DU CEF DU 24 MAI 2022

Situation générale :

Nous ne pouvons que déplorer la souffrance des peuples ukrainien et russe qui sont les seules victimes des choix capitalistes. **Pas une intervention sur les médias du Capital pour appeler à la paix.**

En 2021, les armes à feu ont fait près de 45 000 morts aux États-Unis. Plus de 1500 mineurs ont été tués, selon l'organisation Gun Violence Archive. Dans ce même pays, qui se dit des libertés, il est question de faire un saut de 50 ans en arrière sur la liberté de l'IVG.

En Palestine, la journaliste Sheerin Abou Akleh a été assassinée, alors qu'elle assurait la couverture d'un assaut des forces sionistes au camp de Jenine en Cisjordanie occupée.

Tous les médias du Capital font état des violations du droit international de différents pays, mais jamais un mot pour dénoncer l'occupation d'Israël et ses exactions contre la Palestine.

En France, il n'y a rien à attendre du nouveau gouvernement. **Seule une mobilisation d'ampleur des salariés et des retraités reste la solution.**

Le CEF prend acte de l'appel du CCN pour une semaine de déploiement en juin et d'une date de mobilisation en septembre, mais regrette qu'il n'y ait pas de date de mobilisation interpro sur les retraites et les salaires avant les congés d'été, et donne mandat au Secrétariat fédéral pour organiser une journée d'étude sur les enjeux de la retraite, début septembre.

Orga/Renforcement :

2034 FNI ne sont toujours pas réglés pour 2021. La date de clôture pour la répartition des délégués au 53^{ème} Congrès confédéral est actée au 31 mai 2022.

Il y a URGENCE à régler les cotisations 2021, car la clôture pour le calcul de la répartition des délégués au 53^{ème} Congrès confédéral par Fédération et par Union départementale est fixée au 31 mai.

Un courrier aux Syndicats n'ayant rien réglé en 2021, va être envoyé courant juin.

Pour 2022 seulement 4 114 FNI ont été réglés.

Au regard des risques de contestation en cas de recours devant la justice, un rappel des règles de la représentativité est fait, notamment sur les statuts à jour et la transparence financière.

53^{ème} Congrès confédéral :

Il se tiendra à Clermont-Ferrand du 27 au 31 mars 2023.

Le CEF valide la candidature fédérale à la CEC, la mise du logo de la FNIC sur la contribution de réflexion ainsi que la possibilité de signer individuellement cette contribution. Il est rappelé que ceci n'est pas un contre-document, mais bien un apport au débat du Congrès, qui reprend les fiches revendicatives de la CGT et son fonctionnement originel.

Activité internationale :

La FSM a tenu son 18^{ème} Congrès du 6 au 8 mai 2022 à Rome. 2 Camarades de la FNIC y ont assisté.

426 délégués de 94 pays étaient présents. Un nouveau Conseil présidentiel a été élu, avec 61 membres dont 8 femmes. Pambis Kyritsis de Chypre a été élu Secrétaire général.

Les intervenants ont pu exprimer leur volonté de paix, de soutien aux peuples de Cuba, de la Palestine et du Venezuela. Le combat pour l'émancipation et contre l'hégémonie impérialiste et la domination coloniale a été réaffirmé par les intervenants.

Une délégation de la FNIC-CGT s'est rendue à Cuba, pour célébrer le 1^{er} mai avec le peuple cubain et aussi pour apporter notre solidarité, avec des projets concrets de solidarité. Notamment avec l'apport de médicaments à un hôpital pédiatrique, avec les travailleurs de la raffinerie CUPET sur la formation à la sécurité au travail et à une entreprise de recyclage de PVC pour fabriquer des bottes. **Tous les syndicats sont appelés à participer à la solidarité avec le peuple cubain et à se rapprocher de la Fédération.**

Journées d'étude :

- 45 Camarades ont participé à la journée d'étude du COFICT sur « Enjeux de la CGT chez les ICTAM ».
- **Le 1^{er} juin 2022, le Collectif santé-travail organise une Journée d'étude : « Sous-traitance : quelles conséquences sur les conditions sociales et de travail ? », avec la participation d'Annie Thébaud-Mony, chercheuse en santé au travail et du cabinet Cidecos. Déjà près de 80 Camarades sont inscrits.**
- **Le collectif égalité-mixité organise une journée d'étude sur le Handicap le 12 octobre 2022.**



LE « DIVIDENDE SALARIÉ » : UN PIÈGE DE PLUS POUR ÉCHAPPER AUX COTISATIONS ET AU SALAIRE GARANTI.

Pendant la campagne présidentielle, une idée a été mise en avant par plusieurs candidats dont le président sortant Emmanuel Macron : mettre en place un dividende salarié.

Pour le moment, ce projet est peu précis, à part son principe général : avoir obligatoirement un dispositif de partage des profits dans les entreprises qui versent des dividendes. C'est loin d'être le cas aujourd'hui puisque à peine la moitié des salariés du secteur privé est couverte par un dispositif de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale.

Cette idée s'inspire des travaux de Thibaut Lanxade, ancien vice-président du Medef, nommé en 2020 « ambassadeur de l'épargne salariale » par le gouvernement. L'une de ses propositions est d'étendre la participation aux résultats à toutes les entreprises de plus de 10 salariés, alors qu'elle ne s'applique obligatoirement aujourd'hui qu'à celles de plus de 50 salariés.

Par ailleurs, il propose de modifier le calcul de la participation.

Depuis sa création, sa formule est la suivante :

$$[\frac{1}{2} (\text{Bénéfice net} - 5\% \text{ Capitaux propres})] \times [\text{Salaires} / \text{Valeur ajoutée}]$$

Thibaut Lanxade propose dans un rapport d'enlever la division par 2 pour augmenter le montant global.

Cette formule est complexe et a peu de sens économique, car elle est issue des compromis parlementaires réalisés en 1967, date à laquelle la participation a été rendue obligatoire dans les entreprises de plus de 100 salariés, avant que ce seuil ne soit baissé en 1990.

Il est probable qu'Emmanuel Macron, s'il a la majorité dans la future Assemblée nationale, s'en tiendra à une réforme moins ambitieuse, notamment en augmentant le plafond de la prime PEPA (prime de pouvoir d'achat), exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

Le plafond pourrait être triplé à 6 000 euros pour les entreprises disposant d'un accord d'intéressement ou de moins de 50 salariés.

On peut par ailleurs douter qu'il la rende obligatoire dans les entreprises qui versent des dividendes, comme il l'a prétendu pendant la campagne.

Quoi qu'il en soit, le « dividende salarié », quelle que soit sa forme, ne résoudra pas les problèmes de pouvoir d'achat que connaissent les Français. On ne résout pas une problématique quotidienne avec des primes ponctuelles, aux montants très aléatoires.

De plus cela mettrait encore plus en danger notre système social basé sur les cotisations salariales.

**LE NERF DE LA GUERRE RESTE
L'AUGMENTATION DES SALAIRES !
IL EST NÉCESSAIRE QUE LA
VALEUR AJOUTÉE PROFITE À LA
RÉMUNÉRATION FIXE, MENSUELLE,
SUR LAQUELLE SONT ASSISES LES
COTISATIONS SOCIALES ET QUE
LA RÉMUNÉRATION DU CAPITAL
DISPARAISSE. ■**



DE L'EXPLOSION DES PRIX VERS UNE EXPLOSION DES GRÈVES !

L'inflation pourrait atteindre les 10 % en 2022 et c'est notamment sur les marchandises de première nécessité que les hausses sont les plus fortes.

Tout ceci amène de nouvelles populations dans une grande précarité, ne pouvant plus assurer 3 repas par jour, le chauffage du logement, etc.

Sans mobilisation pour nos salaires, l'inflation va conduire à une réduction historique du pouvoir d'achat de la classe ouvrière en France.

Rajoutons à cela les pénuries généralisées de denrées alimentaires qui poussent de nombreux pays à ne plus exporter (dernièrement l'Inde vient de déclarer la fin de l'exportation de son blé et de son sucre), ce qui va amener à des situations mortifères pour de nombreuses populations.

FACE À CE CONSTAT, NOS MÉTHODES DE LUTTE QUI AVAIENT COURS JUSQUE-LÀ NE PEUVENT PLUS ASSURER LE MINIMUM SYNDICAL POUR LES SALARIÉS : MANGER, SE LOGER, SE VÊTIR, S'ÉDUCER ET SE CULTIVER. CES MÉTHODES DE LUTTE SONT BIEN CONNUES : S'ENFERMER DANS LES NAO À L'INTÉRIEUR DE SA TÔLE POUR ESPÉRER ARRACHER UNE AUGMENTATION DE SALAIRE LIMITÉE AUX FRONTIÈRES DE SA SEULE ENTREPRISE.

On va crever à respecter à la lettre le calendrier dit « social » dans nos boîtes, c'est le calendrier de nos patrons et de nos gouvernants, qui ont décidé unilatéralement que les salaires, ça ne se négocie que durant la semaine ou le mois, quand lui, l'exploiteur, l'aura décidé. Ce sera en décembre chez Arkema, en avril chez Toray, en février chez KemOne, et chacun son tour on se met en grève sans concertation, en ordre dispersé, sans cahier revendicatif commun, isolés les uns des autres.

Voilà l'une des grandes supercheries du dialogue social qui a conduit, nombre d'entre nous à s'institutionnaliser. Nous avons prévu de faire grève quand le patron l'a décidé...

Imaginez maintenant, en parallèle de ce qui est institué et prévu, que nous décidions d'arrêter les machines, de couper le courant, de désertier les ateliers avec un seul mot d'ordre commun sur les salaires. Imaginez que les usines, les sous-traitants, les petites boîtes, etc. se mettent tous en branle sans demander la date à qui que ce soit !

N'oubliez pas que des NAO réussies sont le privilège des entreprises où se trouve un Syndicat CGT fort et capable de mobiliser. Ne laissons pas les salariés qui triment dans tant de boîtes sans Syndicat, sans culture de lutte, sans meneur de grève, crouler sous le poids gargantuesque des prix du lait, des œufs, de la farine, de l'huile, etc.

Faisons cause commune et préparons ensemble la riposte générale du camp du travail, que chaque syndicaliste de la CGT aille à la rencontre des sous-traitants, des intérimaires, des entreprises voisines, diffusez du matériel syndical, convoquez les Assemblées générales, parlez à vos collègues !

PRÉPARONS LA GRÈVE, INDISPENSABLE POUR LES PROLÉTAIRES AUTANT QUE FAIRE SE PEUT, POUR NOS SALAIRES ET MONTRONS L'EXEMPLE À LA TERRE ENTIÈRE DE CE QU'EST UNE CLASSE OUVRIÈRE UNIE ET DETERMINÉE DANS LA LUTTE !